

Attention demande à effectuer avant le 30 juin 2010

Sociétés d'ingénierie, bureaux d'études avec l'Agrément CIR,

Diminuez jusqu'à 50 % le coût de vos prestations R&D pour vos clients et obtenez un avantage concurrentiel !

Diagnostic offert en cas d'éligibilité de votre société
Offre valable uniquement jusqu'au 31 mai

- Vous avez perdu une affaire parce que
 - Vos prix semblaient trop élevés pour vos clients
 - Vous manquez de visibilité sur votre expertise en R&D

L'agrément CIR est la solution


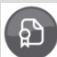
- Vous êtes
 - Un organisme privé (SA, SARL, SAS,...)
 - Un expert individuel
 - Une association loi de 1901
 - Une fondation du secteur de la recherche ou de coopération scientifique

Et vous effectuez des travaux de R&D pour le compte de vos clients,

Avec l'agrément CIR faites bénéficier vos clients d'un crédit d'impôt de 30 à 50% du montant des prestations de R&D effectuées.

DEVEUM, expert en financement public, est le partenaire des sociétés innovantes.

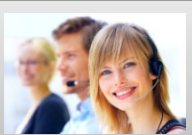
L'Agrément CIR : une mission en deux temps :

-  **Le diagnostic d'éligibilité**
-  **La mise en œuvre du dossier**



« Grâce à l'agrément CIR obtenu avec la société DEVEUM, j'ai pu conquérir de nouveaux clients et augmenter mon chiffre d'affaires. » Chef d'entreprise Société d'ingénierie agréée pour 4 ans.

Alors n'attendez plus et soyez agréé dès 2010 !



**Un conseiller dédié se tient à votre disposition
au 04 86 87 54 18**

